

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 7 juillet 2015 à Moustiers Sainte Marie**



Membres présents : Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Marie BOUCHEZ : Conseil régional PACA ; Antoine FAURE : Aups ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon, Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon, Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 12 mai 2015 à Moustiers Ste Marie

2. Contrat rivière Verdon : présentation du projet de contrat et validation des actions à inscrire en maîtrise d'ouvrage Parc au prochain contrat rivière

Après présentation des grandes lignes du bilan du Contrat rivière 2008-2014, d'un rappel du calendrier de préparation du Contrat 2015-2020, de la présentation des objectifs par volets du nouveau Contrat, les membres du Bureau à l'unanimité ont validé les actions proposées en maîtrise d'ouvrage Parc.

3. Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Verdon

En 2013 et 2014, a été lancée la démarche d'évaluation intermédiaire de la charte du Parc. La méthode utilisée et les principales conclusions de la démarche avant diffusion d'une synthèse, ont été présentées en séance et seront validés après un temps de lecture du document, au prochain Bureau.

4. Avis concernant le projet de parc éolien dans la vallée de l'Asse

La Préfecture des Alpes de Haute Provence a sollicité le Parc du Verdon pour émettre un avis sur ce projet porté par la SAS « Parc éolien de la Vallée de l'Asse », au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le projet est situé en périphérie du Parc, et les éoliennes seront principalement implantées sur les communes de Bras d'Asse et Saint Julien d'Asse. Le dossier qui nous a été adressé comporte des éléments permettant d'apprécier l'impact du projet, notamment sur le plan paysager depuis plusieurs communes du Parc (Valensole, Puimoisson, St Jurs). Une synthèse de ce dossier et les observations des techniciens concernés ont été présentées aux élus en séance.

Les membres du Bureau, à la majorité des voix (7 voix contre 5), ont émis un **avis favorable** sur le projet, assorti de plusieurs préconisations. Le Bureau note que le projet, qui a été fortement réduit par rapport au potentiel maximum de développement (26 éoliennes), est perceptible depuis l'espace de découverte du grand paysage que constitue le plateau de Valensole et des itinéraires routiers majeurs à l'échelle du Parc pour la découverte des paysages.

L'impact sur la qualité des paysages perçus par les visiteurs du Verdon est à relativiser, avec des vues au premier plan sur les champs de blés et de lavandins, et un arrière-plan remarquable offert par le Montdenier qui ne sera pas impacté.

Les éoliennes seront tout particulièrement perceptibles depuis le poteau de Telle qui offre une vue en belvédère sur la vallée de l'Asse, le plateau de Puimichel, les Alpes et la montagne de Lure, et depuis le village de Saint-Jurs.

Le bureau souhaite insister sur la nécessité d'une concertation élargie aux communes limitrophes. Il préconise à l'opérateur de rechercher l'acceptation par les élus et les habitants de la commune de Saint-Jurs.

Il regrette par ailleurs l'absence de simulations paysagères depuis les crêtes au-dessus de Moustiers, le volet paysager de l'étude d'impact mentionnant un enjeu faible.

Enfin, concernant les aspects naturalistes, le bureau note qu'il est fort probable que le plateau de Puimichel accueille un certain nombre d'espèces communes au plateau de Valensole, mais que le Parc n'est pas en mesure d'identifier les enjeux sur ce secteur du fait d'un manque de connaissance.

Les élus du bureau préconisent une prise en compte de l'impact des éoliennes sur les passages de grues, relevés régulièrement ces dernières années et en nombre croissant.

5. Convention de partenariat entre le Service régional de l'inventaire et le Parc pour programmer une action d'inventaire sur le patrimoine bâti lié à l'eau

Les membres du Bureau ont validé une convention, pour 3 ans, ayant pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Région et le PNR Verdon afin de réaliser l'inventaire du patrimoine bâti lié à l'eau, ayant pour objectif la constitution d'une documentation, réalisée selon les normes scientifiques et techniques de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère de la Culture et de la Communication.

6. Convention tripartite entre le PNR Verdon, la Société du Canal de Provence et la commune de St Jurs, relative à la contribution de la SCP aux investissements de traitement des eaux usées

Les membres du Bureau ont validé la convention avec la SCP et la commune de Saint Jurs pour un projet communal de réhabilitation de station d'épuration muni d'un traitement tertiaire rustique (fossé d'écoulement préalable au rejet dans l'Auvestre). Montant de la réhabilitation = 115 150 € ; montant de la subvention SCP 23 000 €.

7. Validation de la convention financière avec le SIVU d'entretien des berges du Verdon (étude plan de gestion sédimentaire et poste de technicien rivière du SIVU)

Les membres du Bureau à l'unanimité ont validé **la participation du Parc à l'autofinancement du poste de technicien rivière du SIVU d'entretien des berges du Verdon, à hauteur de 50 % de l'autofinancement ainsi que la convention entre le PNRV et le SIVU**

définissant les modalités financières du partenariat pour l'étude du plan de gestion sédimentaire, le poste de technicien rivière, et la mise à disposition de moyens matériel.

8. Validation de la participation du PNR à la régie du bassin hydrographique de la Durance et désignation d'un représentant

En tant qu'EPTB (Etablissement Public Territorial) du bassin de la Durance, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance s'engage dans une mission d'animation et de coordination des politiques de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Durance. A cette fin une Régie autonome non personnalisée prenant le nom de « Régie du bassin hydrographique de la Durance » a été constituée par délibération du comité syndical du SMAVD du 9 mars dernier. La création de cette régie répond à l'enjeu pour les douze structures de gestion de la Durance et de ses affluents de disposer d'une instance leur permettant de travailler ensemble sur des problématiques communes à l'échelle pertinente du bassin hydrographique (étude des usages de l'eau du système Durance Verdon, définition du futur SAGE de la Durance, réforme GEMAPI, élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation du bassin de la Durance (SLGRI).

Les membres du Bureau ont :

- ❖ pris connaissance de la note de présentation de la Régie et de ses statuts,
- ❖ statué favorablement sur le principe de la participation du PNR aux démarches et activités de la Régie,
- ❖ désigné M. Jacques ESPITALIER pour représenter le PNR au sein du conseil d'exploitation de la régie.

9. Convention de partenariat REGAIN, entre la Société du Canal de Provence, la Chambre d'agriculture 04 et le PNR Verdon

Les membres du Bureau ont validé la convention définissant les objectifs communs de mise en œuvre de la démarche d'évolution des pratiques agricoles sur le Plateau de Valensole, dénommée REGAIN, qui permettra de clarifier la répartition des rôles et les modalités de mise en œuvre des actions qui en découlent.

10. Dossiers de demande de subventions

Les membres du Bureau ont validé les opérations et plans de financements suivants :

- ❖ **Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – année 2016**

Coût total TTC : 100 782 € → Agence de l'eau : 30 235 € / Conseil régional : 16 797 € / CD 04 : 1 980 € / CD 83 : 6 418 € / EDF : 19 916 € / Communes : 25 436 €

- ❖ **Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une nouvelle programmation 2017-2021**

Coût total TTC : 84 000 € → Agence de l'eau : 42 000 € / Région : 18 000 € / CD 04 : 3 600 € / CD 83 : 3 600 € / PNR Verdon : 16 800 €

- ❖ **Pérennisation du poste de chargée de mission eau – 2016-2018**

Coût total sur 3 ans : 191 000 € → Agence de l'Eau : 124 150 € / PNR Verdon : 66 850 €

- ❖ **Pérennisation du poste d'animatrice du contrat rivière – 2016-2018**

Coût total : 135 000 € → Agence de l'eau : 87 750 € / PNR Verdon : 47 250 €

- ❖ **Pérennisation du poste de technicien rivière – 2016**

Coût total : 35 000 € → Agence de l'eau : 22 750 € / PNR Verdon : 12 250 €

- ❖ **Déclinaison de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon**

Coût total TTC : 506 241,00 € → Europe FEDER POIA : 253 120,50 € / Région : 151 872,30 € / PNR Verdon : 101 248,20 €

- ❖ **Poursuite de la stratégie de conservation et de diffusion de l'arboriculture paysanne**

Coût total TTC sur 24 mois : 69 500 € → Région : 57 500 € / PNR Verdon : 12 000 €

- ❖ **Lancement du fonds de dotation pour le Verdon**

Coût total TTC : 32 500 € → Région : 26 000 € / PNR Verdon : 6 500 €

11. Marché pour les travaux d'entretien et de restauration des berges et du lit du bas Verdon – année 2015

Les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer le marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et des restaurations des berges et du lit du bas Verdon avec la SARL Entreprise Macagno pour un montant maximum de 51 000 € HT, et pour une durée globale de 4 mois.

12. Marché pour l'acquisition de 3 véhicules

Les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer les marchés pour l'acquisition de 3 véhicules :

- Lot n° 1 : SCAP Peugeot Manosque, pour une Peugeot 208 d'un coût de 13 087,30 € TTC
- Lot n° 2 : Renault Verdun Aix en Provence, pour un Kangoo utilitaire d'un coût de 16 252,30 € TTC
- Lot n° 3 : Renault Manosque Automobile, pour un Dacia Duster 4 X 4, d'un coût de 19 664,76 € TTC

13. Marché de prestation de location et maintenance de copieurs multifonctions

Compte tenu des pénalités applicables à la résiliation du contrat en cours d'exécution, les membres du Bureau ont décidé de déclarer sans suite le marché à procédure adaptée « Prestation de location et de maintenance de copieurs multifonctions » qui avait été lancé en début d'année et de le relancer à l'automne.

14. Renouvellement de l'adhésion au Réseau grand site au titre de l'année 2015

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon au réseau des Grands Sites de France au titre de l'année 2015, pour un coût d'adhésion de 2800 €

15. Vente du guide « le petit futé » par le biais de la régie de recettes

Les membres du Bureau ont approuvé la vente par le biais de la régie de recettes du guide « le petit futé » au prix public de 9,95 €.

16. Prise en charge des frais de déplacements des personnes ressources intervenant sur l'inventaire des micromammifères

Les membres du Bureau ont approuvé la prise en charge des frais de déplacement et de restauration des personnes ressources qui sont intervenues sur l'inventaire des micromammifères qui s'est déroulé à La Palud sur Verdon du 5 au 12 juin.

17. Renouvellement de la convention de mise à disposition avec le conservatoire du littoral

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux et matériels avec le Conservatoire du Littoral, afin « d'héberger » à la maison du Parc leur chargée de mission lacs de Serre-Ponçon et Ste Croix.

18. Modification de la délibération du 27/05/2014 relative à la participation au coût restant à charge du Pays A3V pour le premier mois d'arrêt maladie de la gestionnaire du GAL en 2014

Les membres du Bureau ont validé la prise en charge de la somme de 1760,26 € au titre de l'arrêt maladie de la gestionnaire en 2014 et celui en cours pour un montant du même ordre.

19. Plan d'actions marque Parc de la Fédération des parcs naturels régionaux

Les membres du Bureau ont approuvé la contribution de 800 € à la Fédération des parcs pour la mise en place d'un plan d'actions autour de la marque Parc.

20. Conventions d'autorisation de commercialisation et d'usage de la marque Accueil du Parc du Verdon

Les membres du bureau ont validé les conventions de marquage « accueil du Parc du Verdon » avec les prestataires suivants :

La face cachée du Verdon Yannick Bernier, MONTAGNAC
Des roches aux paysages Marie Jo Soncini-Musée Promenade, CASTELLANE
Découverte de la géologie..... Catherine Dauthier, CASTELLANE
Ferme Vauvinières..... Famille Sauvaire, ST JURS
Ferme St Pierre..... Famille Marcelin, BARGEME
Petit Ségries..... Famille Voyer, MOUSTIERS

21. Conventions d'autorisation de commercialisation et d'usage de la marque Produit du Parc du Verdon pour les vins du Verdon

Les membres du Bureau ont validé la convention tripartite relative au marquage des cuvées 2014 rouge et rosé, gammes Quintius et Azur, bag in box et bouteille, entre les bénéficiaires directs, viticulteurs (Thimothée Espitalier du GAEC de Maudevencet, Joël Pourrière, Eric Pourrière), et la cave de Piervert en charge de la commercialisation.

22. Avenant à la convention de coopération avec la fédération de Jezzine et l'association MADA (Liban)

Dans le cadre de la coopération avec la fédération de Jezzine et l'association MADA, les membres du Bureau ont validé la proposition d'un avenant à la convention de partenariat pour en prolonger la durée et intégrer un surcoût de 5000 € lié à l'évolution du taux de change.

23. Remboursement de frais

Les membres du Bureau ont approuvé le remboursement à Anne FERMENT CHAVY du carburant qu'elle a dû régler pour un véhicule de service le 13/03/2015 pour un montant de 12,14 €.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 15 juillet 2015

**Le Président,
Bernard CLAP**

